

Yonne Insertion

Le journal de l'insertion dans l'Yonne

Initiatives

Action expérimentale à Tonnerre

Deux ateliers pour les allocataires du RMI

Le Pôle de formation du Tonnerrois et la Direction de l'Insertion du Conseil Général ont mis en place deux ateliers à destination des allocataires du RMI du Tonnerrois : « Écrivain public » et « Aide à la recherche d'emploi et de formation ». Un bilan sera dressé à l'issue de cette action expérimentale.

Jusqu'au 11 mai inclus, tous les jeudis de 14 heures à 17 heures, Angélique Boulanger, animatrice du Pôle de formation du Tonnerrois change de casquette et devient écrivain public. « Enfin, modestement, précise la jeune femme. J'accueille les personnes qui ont besoin d'être aidées dans leurs démarches administratives (lecture et rédaction de courriers, paiement de factures...) et dans leurs recherches d'emploi ou de formation. Si elles sont en grande difficulté je les oriente vers la plate-forme Déclic et dans le cas de demandes ciblées vers les organismes concernés comme la CPAM, les ASSEDIC, l'EDF... »

Mis en place de façon expérimentale par le Pôle de formation du Tonnerrois et la Direction de l'Insertion du Conseil Général, cet atelier destiné aux allocataires du RMI est complété par un second, le jeudi toujours, mais le matin. « Il s'agit d'un atelier où nous mettons à la disposition des personnes des postes informatiques afin de leur permettre de consulter des sites Internet liés à l'emploi, à la formation, à la connaissance des métiers ; mais aussi à prendre connaissance de dates de concours, à actualiser leur dossier ASSEDIC... »

Au besoin, Angélique Boulanger « reste présente en « tutorat » pour aider celles qui ne savent pas se débrouiller seules ». À l'issue des trois mois, ces deux ateliers feront l'objet d'une évaluation en vue de leur éventuelle reconduction.



Tous les jeudis jusqu'au 11 mai, au Pôle de formation du Tonnerrois, 11-13, rue Rougemont, 89 700 Tonnerre.

Tél. : 03 86 54 87 00

Atelier « Aide à la recherche d'emploi et de formation par Internet » de 9 heures à 12 heures.

Atelier « Écrivain public » de 14 heures à 17 heures sans rendez-vous.

Édito



Le Premier ministre a annoncé une hausse du fonds de mobilisation pour l'insertion permettant ainsi la compensation des dépenses des Départements au titre du RMI. L'enveloppe passera de 100 à 500 millions d'euros. En parallèle, le Département de l'Yonne souhaite poursuivre ses efforts en matière de retour à l'emploi des allocataires du RMI en bâtissant une véritable stratégie adaptée à leurs besoins d'insertion. L'ensemble des personnes allocataires du RMI a d'ailleurs été récemment rencontré. Fort de cette connaissance du public, des multiples partenaires et entreprises mobilisés pour réduire la précarité dans l'Yonne, le Conseil Général présentera au printemps son plan d'action pour 2006-2007, dans le Programme Départemental d'Insertion. Il sera notamment construit grâce à la réflexion et aux propositions d'actions des cinq territoires au travers de leurs Programmes Locaux d'Insertion.

Henri de Raincourt

Sénateur de l'Yonne
Président du Conseil Général

Dispositif initié par l'État, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) accompagne les associations d'utilité sociale employeurs ou créatrices d'emploi et les structures d'insertion par l'activité économique, dans leurs démarches de pérennisation, de professionnalisation (hors formation professionnelle) et de développement.

Aider les associations à se pérenniser et à se développer

Opérationnel dans l'Yonne depuis le début de l'année 2004, le DLA 89 travaille en partenariat avec le Conseil Général, les directions régionales et départementales du Travail, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional et le Fonds Social Européen, et est porté par la FDFR 89 (Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne). « Toute association qui se pose des questions sur son fonctionnement ou son devenir peut nous solliciter, indique Marc Lecoin, délégué départemental de la FDFR 89 et responsable du DLA 89. Le dispositif fonctionne sur la démarche volontaire des structures et toutes ses interventions sont intégralement prises en charge. »

Après entretien, un diagnostic global de l'activité de la structure est effectué afin d'identifier les besoins d'accompagnement et d'établir un plan de consolidation ou de développement. Le DLA peut proposer deux types d'accompagnements : individuel ou collectif (pour ce dernier, trois grands thèmes se démarquent jusqu'à présent : communication, recherche de mécènes-sponsors et gestion-comptabilité). Ceux-ci sont dispensés par des professionnels « et peuvent concerner tout type de questionnement » précise Marc Lecoin, responsable de DLA89.

AMÉLIORER LES OUTILS DE TRAVAIL

L'association SITAPHY (Synergie Insertion et Travail Adapté pour les Publics Handicapés de l'Yonne) a

fait appel au DLA 89 en vue d'une transformation en entreprise d'insertion. Créée en 2002, cette association, qui emploie 15 salariés dont 12 en insertion, fabrique des jouets en bois d'inspiration médiévale vendus dans des châteaux français. « Nous produisons entre 25 000 et 30 000 objets par an et atteignons 26 % d'autofinancement, sachant qu'en tant qu'association conventionnée -Atelier Chantier d'Insertion- (ACI) nous ne pouvons pas dépasser 30 %, précise son directeur,



Jean-Pierre Thibault. Nous avons contacté le DLA 89 car nous avons besoin d'analyser notre capacité de production et de voir ce que nous pouvons mettre en place pour la développer et améliorer nos outils de travail ». Un ingénieur-conseil du CTBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement) est venu durant deux jours analyser la situation de la structure. « Il nous a montré les aspects négatifs d'une progression trop rapide et a dressé un plan nous permettant de passer par des étapes

successives d'évolution » indique Jean-Pierre Thibault, qui envisage de solliciter à nouveau le DLA 89 « pour déterminer le statut juridique le plus adéquat et les modalités économiques à respecter pour franchir le cap sans risque ».

GÉNÉRER DU DÉVELOPPEMENT

Même satisfaction du côté d'Émeraude à Saint-Fargeau, qui a fait appel au DLA 89 pour savoir « si le mode de fonctionnement de l'association était susceptible de générer du développement et selon quels axes », indique Dominique Rolaz, le directeur. Après un audit de quatre jours effectué par un expert, « le DLA a permis de pointer ce qui limitait le développement de la structure ainsi que les orientations intéressantes sur certains bassins d'emploi ». Rappelons qu'Émeraude est spécialisée dans l'insertion des personnes en difficulté qu'elle remet en situation de travail dans les domaines touchant à l'environnement et la petite maçonnerie. Dominique Rolaz envisage lui aussi de faire appel à nouveau au Dispositif Local d'Accompagnement « pour nous accompagner dans les deux voies qui nous ont été proposées ».

DLA 89 : 10, rue Jules-Ferry - 89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 42 72 38
ou par courriel : contact@fdfr89.org

Simplifier et accélérer la procédure de demande RMI : Nouveau formulaire.



De gauche à droite Françoise Barrault, Martine Archieri-Vilette Animatrices Territoriales d'Insertion, Denis Brun adjoint à la Directrice de l'Insertion, Andrée Gollot 1^{ère} vice-présidente du Conseil Général et présidente de la CLI de l'Auxerrois, Jérémie Audoin, chef de service prestations de la Caf, Nathalie Dusang, chargée de Communication.

Le Conseil Général a créé un nouveau formulaire de demande de RMI spécifique à ses pratiques, qui a été présenté au cours d'une douzaine de réunions dans l'ensemble du département.

Depuis l'application de la loi du 18 décembre 2003, le Département assure la gestion de l'ensemble du dispositif RMI (Revenu Minimum d'Insertion)⁽¹⁾. Cette loi faisant obligation aux allocataires de signer un contrat d'insertion dans les trois mois suivant l'ouverture de leurs droits, le Conseil Général a mis en place des moyens supplémentaires afin d'attribuer à chacun des foyers un référent chargé de l'accompagner en fonction de ses problématiques. Il a également renforcé son partenariat avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) en leur proposant, s'ils le souhaitent, une convention de partenariat. Le taux moyen annuel de contrats d'insertion est ainsi passé de 35 % à 45 % en un an. Dans un souci de simplification des méthodes de travail des instructeurs, de réduction des délais de traitement des dossiers et d'une meilleure connaissance des populations concernées, le Département a créé un nouveau formulaire de demande de RMI spécifique à ses pratiques, intégrant six documents en un. Durant le mois de janvier, une douzaine de réunions d'information a été organisée dans l'Yonne pour présenter ce nouveau document.

« Pour mettre au point ce dossier, nous avons travaillé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, qui ont la délégation de compétence pour la gestion de l'allocation RMI » a indiqué Andrée Gollot, 1^{ère} vice-présidente du Conseil Général et présidente la CLI (Commission Locale d'Insertion) de l'Auxerrois, lors de la dernière réunion d'information le 23 janvier dernier⁽²⁾. Madame Andrée Gollot a expliqué que « dans cette logique de simplification des procédures, les formulaires sont désormais distribués au départ de chaque secrétariat de CLI et non plus au niveau central afin de renforcer la proximité et la réactivité des services du Conseil Général. Tous les maires ont été destinataires de ce nouveau document facile à remplir ».

Lors des réunions d'information ont été présentés : le lieu d'instruction de la demande de RMI (qui peut être réalisée avec le concours du CCAS de la commune de résidence, le Service Social Départemental ou des associations ou organismes agréés par le Département), le nouveau formulaire (unique pour un couple ou une personne seule ; en quatre volets plus un volet « fiche profil » détachable), l'instruction administrative et son circuit (exemplaire original du dossier destiné à la CAF ou la MSA, copie au bureau de CLI), la notification « ouverture » ou « rejet », l'accompagnement et le contrat d'insertion, les actions menées dans le cadre du Programme Local d'Insertion... Et deux points annexes que sont l'élection de domicile et l'accompagnement des gens du voyage.

Véronique Le Gentil, secrétaire générale de la mairie de Seignelay, s'est estimée « satisfaite » à l'issue de la réunion d'information. Ayant « reçu les documents, clairs et explicites, avant », elle venait surtout « voir le changement principal qui concerne l'envoi des dossiers ».

(1) 4 299 foyers allocataires payés dans l'Yonne au 31 décembre 2005. (2) Les précédentes réunions d'information étaient présidées : pour la Puisaye-Forterre par Pascal Bourgenis, le Jovinien-Migennes-Tonnois par François Boucher, le Sénonais par Christian Brière et l'Auxonnais-Tonnois par Michel Desprat.

Plus d'information

Dès la demande de RMI, deux plaquettes sont commentées et remises à la personne : « RMI Mode d'Emploi » lui explique ses droits et ses obligations ; la seconde recense quelques adresses utiles qui lui permettront de prendre des contacts rapidement auprès des organismes et associations pouvant lui venir en appui dans les domaines de l'emploi, la mobilité, la vie sociale, la santé et le logement.

